

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2018

PRENEZ AVIS QUE conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), avis public est par les présentes donné, que le budget pour l'année 2018 sera adopté par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du lundi **18 décembre 2017** à **19h30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget.

FAIT ET DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 13 novembre 2017.

MARIO ASSELIN, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la ville de Chibougamau certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-annexé a été publié dans le journal La Sentinelle, dans son édition du 22 novembre 2017.

Je, certifie aussi que ledit avis a été affiché au Service du greffe de la ville de Chibougamau, le 22 novembre 2017.

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 22 novembre 2017.

MARIO ASSELIN, greffier